

Faisons le point

Mars 1983: vous nous avez confié la destinée de votre village pour six ans. Ce bulletin est donc le dernier du mandat. Je souhaiterais, aujourd'hui, faire le point sur un certain nombre de réalisations.

Avec le conseil municipal, nous avons privilégié la mise en oeuvre d'un grand nombre de projets d'équipements publics indispensables à la qualité de la vie. Permettez moi d'en citer quelques -uns, parmi de nombreux autres, et sans que cette liste soit exhaustive:

- lotissement de la Redoute, pratiquement terminé
- construction de 5 logements H.L.M., bientôt habités
- aménagement de la salle des fêtes: piste de danse, sanitaires, scène, vestiaires
- agrandissement de la mairie: création de 3 salles, aménagement d'une bibliothèque fonctionnelle
- écoles: réfection des sanitaires et transformation de l'éclairage au primaire, équipement d'une salle informatique, réfection du sol du préau de la maternelle
- voirie: réfection de la route de Landrecourt, réfection des trottoirs, caniveaux et évacuation des eaux de la cité Ste Barbe; pose de feux de signalisation sur le C.D. 34
- renforcement du réseau E.D.F. route de Landrecourt, cité Ste Barbe et électrification de Billemont
- extension du réseau d'eau sur la nouvelle zone à construire du Geai Volant
- travaux de réfection du mur de clôture du cimetière, mur classé parmi les monuments historiques
- création d'une décharge contrôlée près du fort
- travaux sur le Franc-Ban pour apporter des solutions aux problèmes d'inondations que les riverains ont

- connus
- création d'un S.I.V.U. avec la municipalité de Belle-ray pour la reprise des réseaux et voiries de Bille-mont puis participation financière de la commune pour la remise en état de ces réseaux et voiries
- achat d'un terrain de 80 ares à Mme Vautier pour la construction future d'une salle polyvalente.

Bien entendu, les pessimistes affirmeront que tout n'est pas fait. Soyez assurés que nous en sommes conscients. Mais nul n'ignore les difficultés que traverse notre pays depuis quelques années. Aussi fallait-il donner une priorité à la rigueur de gestion financière en sorte que nos dépenses, par des choix de bon sens, servent le bien commun. N'oublions pas que les ressources communales proviennent en partie de l'impôt. En conséquence, il convenait de ne pas augmenter trop la pression fiscale.

Pour terminer ce rapide tour d'horizon, je voudrais remercier le personnel communal qui, chaque jour, oeuvre pour la collectivité. Travail souvent ingrat, difficile, parfois mal ressenti et critiqué parce que mal connu, mais indispensable au bon fonctionnement de la cité. Il n'y a pas de tâches nobles et d'autres qui ne le sont pas, chacun a sa place dans une équipe.

Rthemy

BUDGET PRIMITIF 1988
FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

	BUDGET 1988		BUDGET 1987	
	Montants	%	Montants	%
Fournitures Diverses	259.300	7.85	250.300	8.46
Frais de Personnel	750.000	22.72	704.000	23.77
Impôts et Taxes	27.000	0.82	26.600	0.90
Travaux Divers	509.000	15.42	503.000	16.98
Participations Diverses	519.715	15.74	473.071	15.98
Allocations Subventions	74.350	2.25	75.500	2.55
Frais de Gestion	123.000	3.73	129.000	4.36
Frais Financiers	326.950	9.90	339.000	11.45
Prélèvements pour Investissements	711.865	21.57	460.414	15.55
	<u>3.301.180</u>		<u>2.960.885</u>	

II - RECETTES

	BUDGET 1988		BUDGET 1987	
	Montants	%	Montants	%
Produits d'Exploitations	500	0.02	500	0.02
Produits Domaniaux	201.000	6.09	121.197	4.10
Produits Financiers	8.000	0.24	4.100	0.14
Recouvrements Subventions	85.500	2.59	82.050	2.77
Dotations reçues de l'Etat	556.834	16.87	500.971	16.91
Impôts Indirects	13.250	0.41	13.250	0.45
Contributions Directes	<u>2.436.096</u>	73.78	<u>2.238.817</u>	75.61
	<u>3.301.180</u>		<u>2.960.885</u>	

BUDGET PRIMITIF 1988
INVESTISSEMENTS

I - DEPENSES

	BUDGET 1988		BUDGET 1987	
	Montants	%	Montants	%
Remboursement d'Emprunts	263.700	22.70	239.460	20.64
Acquisition Matériel	35.000	3.01	4.000	0.35
Travaux de Bâtiments	49.765	4.28	166.954	14.39
Travaux Voies et Reseaux	570.000	49.06	50.000	4.30
LOTISSEMENT	200.000	17.21	700.000	60.32
TDF Sommedieue	4.000	0.34		
Travaux en Forêts	39.400	3.40		
	<u>1.161.865</u>		<u>1.160.414</u>	

II - RECETTES

	BUDGET 1988		BUDGET 1987	
	Montants	%	Montants	%
Subventions d'Equipement	50.000	4.30		
Prélèvement S/Bubget de fonctionnement	711.865	61.27	460.414	39.68
Vente de Parcelles-Lotissement	200.000	17.21	700.000	60.32
Emprunts	200.000	17.21		
	<u>1.161.865</u>		<u>1.160.414</u>	

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

	1987	1988	AUGM.
Taxes d'habitation	4.99	5.10	2.20
Taxes Foncières propriétés baties	14.44	14.73	2.00
Taxes Foncières propriétés non baties	19.94	20.34	2.00
Taxe Professionnelle	8.09	8.25	1.98

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Football Club de Dugny	9.000
Judo Club	3.500
Prevention Routières	300
A.C.C.A	700
Bibliobus	750
A.C. AFN	400
Coop Scolaire	7.200
Bureau d'Aide Sociale	18.300
A.C. Dugny	1.100
Chevalier de la Gaule	550
Chenil d'Haudainville	300
Cyclo Loisir Dugny	1.600
Association Parents d'Elèves Ecole Publique	7.500
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2.000
Subventions diverses	6.800
	60.000

TRAVAUX REALISES EN 1987

Bâtiments Communaux :

- Aménagement de la scène de la salle des fêtes, et création de deux vestiaires.
- Acquisition et installation d'une sonorisation à la salle des fêtes .
- Réfection des sanitaires de la salle des fêtes .
- Réfection des sanitaires du Groupe Scolaire .

Voierie :

- Assainissement des Cités Ste Barbe .
- Dessablage des conduites d'eaux pluviales .
- Elagage des arbres des Cités Ste Barbe .

Divers :

- Construction de logements H.L.M., rue des vignes .
- Nettoyage du Franc-Ban par les élèves du C.E.S. d'Ancemont avec le concours de la fédération de pêche et du C.P.I.E. de Bonzée en Woëvre .

TRAVAUX PREVUS OU EN COURS DE REALISATION

Bâtiments Communaux :

- Réfection du plancher d'une salle de classe .
- Peinture de la façade de la salle des fêtes .

Voierie :

- Aménagement de la place de l'Arrêt des Cars, (côté commerces et abords du local d'attente).
- Gravillonnage des routes des Cités Ste Barbe .

Divers :

- Renforcement du réseau électrique dans la zone du Geai Volant.
- Aménagement de la place des Cités Ste Barbe, (avec bancs et jeux) .

TRAVAUX A L'ETUDE

Bâtiments Communaux :

- Secrétariat, (aménagement) .
- Peinture de l'intérieur de la salle des fêtes .
- Modification du Sas d'entrée de la salle des fêtes .
- Remplacement des fenêtres de la mairie .
- Changement de l'éclairage des salles de classe maternelle.

Voierie :

- Gravillonnage des trottoirs du Lotissement "La Redoute".
- Signalisation rue Briquette et rue Louis Piquet.
- Matérialisation rue du Moulin .

Travaux

S. I. V. U. DE BILLEMONT

A ce jour la canalisation en eau potable reliant la station de pompage à Billemont est terminée.

La 2ème partie des travaux, à savoir :

- 1 - Le réseau de distribution de l'eau potable. (Il est à noter que chacun aura à prendre en charge son réseau individuel depuis le compteur installé en limite des propriétés)
- 2 - Assainissement (refoulement des eaux usées).
- 3 - Voierie (Routes et trottoirs internes à la cité).

est attribuée à l'entreprise NICORA BERTHOLD ; par suite du retard dans l'attribution de la subvention de la région, ces travaux ne débiteront qu'en Juillet ou Août. Nous espérons tous que ces réalisations verront leur terme fin 1988.

Informations générales

Location de la salle des fêtes

* Le Conseil Municipal a fixé comme suit le tarif des prochaines locations de la salle des fêtes et de la salle annexe:

1°:salle des fêtes et salle annexe

- mariage ou réunion de famille de la commune.... 500F
- mariage ou réunion de famille de l'extérieur...1000F
- société extérieure à la commune1600F
- société de la commune(gratuité une fois/an).... 600F

2°:salle annexe seule

- réunion de famille de la commune..... 150F
- réunion de famille de l'extérieur..... 450F

* De plus, le Conseil Municipal a décidé qu'une caution de 500F sera versée à la réservation entre les mains du Receveur Municipal. Cette caution sera restituée après état des lieux. En cas de dégats constatés, la caution sera retenue. Cette décision prendra effet à la parution du bulletin municipal.

Un départ ...Une arrivée

* Après 15 années passées au secrétariat de la commune, Mme Miraucourt a fait valoir ses droits à la retraite, une retraite que nous lui souhaitons longue, heureuse et bien remplie. Nous la remercions pour le travail sérieux qu'elle a fourni depuis le 1er avril 1973 au service de la collectivité.

* Elle est remplacée depuis le 1er avril par Mme Munier que nous accueillons avec joie.

* Rappelons les heures d'ouverture du secrétariat de mairie: tous les jours, sauf le samedi, de 14h à 18h.

Décharge du fort

Dans le bulletin municipal de 1984, nous avons écrit un article sur la décharge qui se trouve sur le chemin du fort. Il était bien mentionné:

Seuls les déblais, gravats, décombres ou débris provenant de travaux publics et particuliers pourraient y être déposés.

r, certains ne respectent pas cette règle car ils viennent y

Renseignements administratifs et pratiques

Vous avez tous eu besoin, un jour ou l'autre, d'une pièce administrative pour compléter un dossier et vous avez fait une démarche inutile à la mairie où l'on ne pouvait pas vous fournir cette pièce ou bien l'on pouvait vous la fournir à condition que vous apportiez une autre pièce. Pour vous éviter ces désagréments, il nous a semblé bon de préparer ce tableau que nous vous conseillons de conserver.

Pièces désirées	Où s'adresser ?	Se munir de :	Coût
Autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Mairie	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	Gratuit
Passeport	Mairie	Carte d'identité ou livret de famille, ou extrait de naissance, 2 photos, 1 timbre fiscal 350 F	350 F
Extrait de casier Judiciaire	Personnes nées en France. Casier judiciaire national 107, rue du Landreau, 44079 Nantes Cedex	Fiche d'état civil. Enveloppe timbrée	Gratuit
	Personnes nées à l'étranger : Service Central du Casier Judiciaire, 23, allée d'Orléans, 44035 Nantes Cedex	Idem	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du domicile, 18 ans. Etre français	Livret de famille ou carte d'identité	Gratuit
Recensement militaire	Mairie (entre 17 et 18 ans)	Livret de famille des parents	Gratuit
Copie conforme	Mairie	Copie + original	Gratuit
Légalisation de signatures	Mairie	Document à signer devant un employé municipal	Gratuit
Certificat d'hébergement	Mairie (imprimé)		
Aide médicale hospitalière ou à domicile	Mairie		Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie du domicile du défunt, jusqu'à 10 000 F. Au-dessus, Notaire	Livret de famille	
Certificat de non-imposition	Perception		Gratuit
Paraphe des registres comptables	Greffe du tribunal de commerce		Gratuit
Permis de chasser	Mairie (remise de l'imprimé)		
Permis de construire	Mairie		Gratuit
Carte gris, Certificat de non-gage	Imprimés (Mairie, Préfecture, Sous-Préfecture)		Payant
Certificat de travail	Employeur		Gratuit
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer la date de naissance. Nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées.	
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date de mariage. Noms et prénoms des conjoints	
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Mêmes formalités Date du décès. Nom, prénoms, (nom de jeune fille pour les femmes mariées).	
Pour Française née à l'étranger. Extrait d'acte de naissance, mariage, décès	Ministère des Affaires extérieures Service Central de l'Etat Civil, B.P. n° 1056 44035 Nantes Cedex	Mêmes formalités	
Fiche d'Etat Civil individuelle ou familiale	Mairie du domicile	Livret de famille ou acte de naissance ou carte d'identité nationale	Gratuit
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille des parents ou copie de l'acte de naissance	Gratuit
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit
Livret de famille (duplicata)	Mairie du lieu de mariage	Livret de famille ou extrait de pièces	Gratuit
Carte Nationale d'Identité Versée 10 ans	Mairie	Livret de famille (1 ^{ère} demande un extrait de naissance) 2 photos, un timbre fiscal à 115 F	115 F

Informations générales

Impôts locaux

Taxe d'habitation. Taxe foncière. Qui doit payer? Tient-on compte des personnes à charge? Qui a droit à une réduction? à un dégrèvement?... Autant de questions que vous vous posez et auxquelles nous avons essayé d'apporter une réponse.

1. Qui doit payer ?

Pour la taxe d'habitation, c'est l'occupant : locataire, propriétaire ou même occupant à titre gratuit.

Pour la taxe foncière, c'est le propriétaire.

Dans les deux cas, sont concernées aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires.

2. Pour quelle période ?

C'est la situation au 1er janvier qui compte. Autrement dit, si vous quittez ou vendez en cours d'année le logement que vous occupez -ou possédez- au 1er janvier, vous devrez la -ou les- taxe(s) pour l'année entière, sans prorata.

3. Les personnes à charge sont-elles prises en compte ?

Pour la taxe foncière : non.

Pour la taxe d'habitation, il y a un abattement (calculé automatiquement) sur la résidence principale uniquement pour les personnes à charge, telles que :

- * Vos parents (ou ceux de votre conjoint) qui ont plus de 70 ans ou qui sont infirmes, à condition qu'ils habitent avec vous et ne paient pas d'impôt sur le revenu.
- * Vos enfants pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu
 - . s'ils ont moins de 21 ans (au 1er janvier)
 - ou . s'ils sont étudiants et ont moins de 25 ans
 - ou . s'ils sont infirmes
 - ou . s'ils font leur service militaire.

4. Qu'est-ce que la réduction de la taxe d'habitation ?

C'est une diminution de votre taxe d'habitation que vous devez voir apparaître sur votre avis si vous remplissez les conditions suivantes :

- * Vous ne payez pas d'impôt sur le revenu
- * Vous avez une taxe d'habitation de plus de 1.185 F.
- * Vous occupez votre logement seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes qui ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Votre réduction sera de 25 % de la part de taxe qui dépasse 1.185 F.

Exemple : Taxe d'habitation = 1.800 F
 Réduction : $(1.800 - 1.185) \times 25\% = 154 \text{ F}$
 À payer : $1.800 - 154 = 1.646 \text{ F}$

Cette réduction ne s'applique qu'à la résidence principale.

5. Qui a droit à un dégrèvement ?

(Dégrèvement = suppression)

* Vous ne paierez pas de taxe d'habitation et de taxe foncière si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu et si, au 1er janvier :

. Vous habitez seul ou avec votre conjoint ou des personnes non imposables à l'impôt sur le revenu

et . vous avez plus de 75 ans ou vous êtes titulaire du Fonds National de solidarité ou de l'allocation aux adultes handicapés

* Vous ne paierez pas de taxe d'habitation -seule- si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu

et si au 1er janvier vous habitez seul, avec votre conjoint ou avec des personnes qui ne paient pas d'impôt sur le revenu

et si vous avez plus de 60 ans ou êtes veuf(ve) ou invalide ou infirme sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail.

NB : * Pour les conditions d'âge, il suffit que le contribuable ou son conjoint les remplisse.

* Les dégrèvements ne s'appliquent qu'à la résidence principale.

6. Les constructions nouvelles sont-elles exonérées ?

Oui, de taxe foncière, pendant 2, 10 ou 15 ans.

* 2 ans pour toutes les constructions nouvelles

* 10 ans pour les habitations principales financées à plus de 50 % avec des prêts aidés par l'Etat (P.A.P.)

* 15 ans si, en plus, la demande de prêt a été déposée avant le 31 décembre 1983 ou s'il s'agit d'un logement achevé avant le 1er janvier 1973.

7. En cas d'erreur, que faire ?

Adressez-vous à votre Centre des Impôts. Son adresse figure sur votre avis.

Si vous écrivez, joignez une photocopie de votre avis d'imposition et les pièces justifiant votre réclamation (fiche familiale d'état-civil...).

Si vous vous déplacez, notez les jours et heures d'ouverture du Centre des Impôts, elles figurent sur votre avis. Munissez-vous aussi de toutes les pièces justificatives.

Attention, il y a un délai légal pour réclamer. Pour les impôts locaux 1988, vous pouvez réclamer jusqu'au 31.12.89.

Important : Votre réclamation ne vous dispense pas de payer. Cependant vous pouvez demander un sursis de paiement en attendant la décision du service des impôts. On vous demandera des garanties. Et si votre réclamation est rejetée, vous devrez payer l'impôt et la majoration de 10 %.

L'action sociale

Centre communal d'action sociale

* Comme chaque année, c'est à partir de la subvention de 18 300F votée par le conseil municipal que le C.C.A.S. a pu préparer son budget pour 1988.

* Voici les associations que le C.C.A.S. subventionnera cette année:

.Amicale des Anciens.....	1500F
.Aide à domicile en milieu rural (ADMR).....	2500F
.As.des parents d'enfants inadaptés (ADAPEIM).....	1000F
.Croix Rouge.....	500F
.As.des donneurs de sang de Verdun.....	250F
.As.Valentin Haüy.....	250F
.As.des parents d'enfants déficients auditifs.....	250F

* A la suite d'un changement des statuts de l'Amicale des Anciens qui a abaissé à 55 ans l'âge d'entrée de ses membres, le C.C.A.S. a pris la décision suivante en ce qui concerne le repas annuel offert aux Anciens du village: ce repas sera pris en charge seulement pour les personnes ayant au moins 65 ans dans l'année.

Le sang = La vie

* 45 donneurs dont 5 nouveaux (37 en 1986) ont participé à la dernière collecte organisée dans notre village par le centre régional de transfusion sanguine.

Le docteur G.Monange, directeur des Equipes mobiles nous écrit: "Je remercie les généreux donneurs qui répondent toujours avec beaucoup de gentillesse et de dévouement à nos appels. Qu'ils soient assurés de la reconnaissance des malades, blessés et opérés de nos hôpitaux, cliniques et maternités du Nord-Est qui, grâce à eux, vont retrouver la vie et l'espoir d'une guérison prochaine."

* Cette année, la journée du sang qui avait lieu traditionnellement en septembre n'aura pas lieu compte-tenu du peu de succès des années précédentes.

Vous qui voulez continuer à faire don de votre sang, vous êtes invités à vous rendre à Verdun.

Les quêtes publiques

Luc Oudin et Madège Roos seront encore cette année nos dévoués quêteurs pour les grandes quêtes nationales. Nous les remercions et nous les félicitons car leur tâche n'est pas toujours agréable.

Vaccinations

Le Conseil Général a créé un service départemental de Vaccination regroupant des infirmières et des médecins chargés des vaccinations obligatoires: diphtérie, tétanos, polyo, B.C.G. et éventuellement coqueluche, et des vaccinations facultatives comme le tétanos chez les personnes âgées de plus de 60 ans. Le lieu d'intervention de ce personnel sera les établissements scolaires. De ce fait, les séances publiques de vaccination en mairie sont supprimées et les médecins passeront à chaque chef lieu de canton une ou deux fois par an pour les vaccinations antitétaniques des personnes de plus de 60 ans.

Aide à domicile

A l'association A.D.M.R. de la Meuse, un nouveau service vient de voir le jour: FILIEN. C'est un système de téléalarme qui concerne toutes les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, sont susceptibles d'appeler à l'extérieur de leur appartement afin d'avoir de l'aide. Ce système utilise l'installation téléphonique. Sur cette installation est branché un transmetteur, appareil dont la fonction est de composer automatiquement un ou plusieurs numéros pré-enregistrés, sans avoir pour cela besoin d'utiliser le poste téléphonique fourni par les P.T.T. Il suffit à la personne d'actionner une télécommande (un petit pendentif) qu'elle porte généralement sur elle pour que le transmetteur compose le ou les numéros enregistrés et donne ainsi l'alarme. Les personnes intéressées peuvent avoir un complément d'informations en s'adressant en mairie.

Garderie municipale

Bientôt, il nous faudra former l'équipe d'encadrement de la prochaine garderie municipale. Pour répondre aux remarques qui sont faites quant au choix des moniteurs, voici quelques critères de choix:

- 1° sont prioritaires les jeunes ayant une formation et là, l'état civil (célibataire ou marié) ne compte pas du tout.
- 2° pour les aides-animateurs, nous tenons compte de l'âge.
- 3° nous essayons de former une équipe homogène (autant de filles que de garçons) ce qui est souvent difficile car les candidats sont régulièrement moins nombreux que les candidates.

La vie des associations

Coopérative scolaire

Au cours de l'année scolaire écoulée, les enfants de l'école de Dugny ont participé à un certain nombre d'actions dans le cadre des activités péri-scolaires. Notons en particulier:

- une journée complète U.S.E.P. consacrée à des activités d'athlétisme mettant en compétition les écoles de Sommedieue et de Dugny.
- une journée nature avec pique-nique organisée fin juin aux Epichées et réunissant quelque 180 enfants des écoles de Dugny et de Sommedieue.
- La fréquentation régulière de la piscine de la Galavaude à Verdun à raison d'une heure hebdomadaire a permis aux enfants d'obtenir:
 - 22 brevets de "canards"
 - 18 brevets de 25m
 - 16 brevets de 50m
 - 13 diplômes de "têtards"
 - 13 diplômes de "tritons": 8 pour le premier niveau et 5 pour le 2e niveau.

Tous ces diplômes sont homologués par la Fédération française de natation.

- la participation de 2 classes au concours national de la Prévention routière suivie de l'obtention de 17 certificats délivrés par cet organisme.
- la participation de ces deux mêmes classes aux épreuves de la Piste Routière.
- Ajoutons enfin une journée consacrée au voyage scolaire de fin d'année qui a permis à une cinquantaine d'enfants de visiter le musée de l'automobile à Mulhouse et un village traditionnel alsacien reconstitué dans le cadre de l'Ecomusée de Haute-Alsace.

Le Directeur de l'école primaire

A. Jacobée

"- - - - -"

Anciens Combattants de Dugny

L'Association des Anciens Combattants continue à organiser ou à assister aux manifestations patriotiques dans le cadre de ses statuts.

De plus, en relation avec l'Office départemental des Anciens Combattants à Bar-le-Duc, l'Association assiste ses adhérents dans leurs démarches, se procure les imprimés nécessaires et constitue les dossiers de:

- demande de reconnaissance de la nation pour A.F.N.
- demande de carte de combattant
- demande de retraite de combattant

La vie des associations

A la suite du décès de Mr Piquet Stéphane et celui de Mr Vagneur Jules et en tenant compte de trois nouvelles adhésions, l'effectif actuel de l'Association est de 42, à savoir:

- 1 Guerre de 14/18: Mr Arnaud Joseph
- 18 Guerre de 39/45
- 4 Combattants volontaires de la Résistance
- 3 d'Indochine
- 16 d'A.F.N.

Le Président

J. Brier

"-----"

Sapeurs Pompiers.

Durant l'année, et comme chaque année, nombreuses sont les personnes qui ont eu recours aux sapeurs pompiers pour divers motifs à savoir:

- feux de cheminée (chez Péri dont A., Vignon P., Laflotte R., Lahery G., Mayon M., Tery, Bettoni, Péri don M. Willemin B., Clouzot)
- destruction de nids de guêpes (chez Larue M., Paquot, Péri don J.M., Humblet R., Vaillant R., Wallosik, Henry G., Delaine)
- régler la circulation lors de l'accident de Mme Vautier et de Mlle Humbert
- retirer du ruisseau une voiture à l'aide du camion.
- vider et nettoyer les cuves à Billemont.
- assistance lors de la soirée théâtrale "Treize à table"

A ces activités ponctuelles s'ajoutent les manoeuvres mensuelles, les contrôles de bouches à incendie et divers travaux répartis au cours de l'année.

La caisse de l'amicale du corps a financé les achats suivants:

- 5 tenues de manoeuvre
- 2 hérissons et 1 hérisson en nylon pour cheminées en inox
- 1 appareil pour la destruction des nids de guêpes
- 2 cordes de cordage commande
- 2 phares longues portée
- 3 piles, 2 hachettes, 1 coupe-boulon, 2 lampes frontales.

Nous présentons nos félicitations à Willemin Thierry pour sa double réussite à la suite d'un stage de secourisme et d'un stage de réanimation.

Nous adressons nos remerciements à Mr le Maire et aux Conseillers Municipaux qui ont inscrit au budget le financement de 6 tenues de manoeuvre, à Mr Willaume Michel pour le don d'une réglette qui a permis de poser l'enseigne au-dessus de la remise des pompes et à tous les habitants de la commune pour leur bon accueil lors de la tournée des calendriers 1988.

.../...

La vie des associations

A la suite du départ en retraite du Chef de Corps, le commandement sera assuré par le sergent Piquet Fabrice à partir du 1er janvier 1989.

Le Chef de Corps
Y. Chaplet

"---"---"---"---"---"---"---"---"

Amicale des Anciens

* Si l'année 1987 a été pour l'association la continuité de ses activités à savoir: une exposition-vente le 31 mai qui a attiré de nombreux visiteurs, un voyage dans les Vosges, des après-midi récréatifs à Dugny, Belleville, Stenay, cette année aura surtout été marquée par le décès brutal de son dynamique et dévoué Président, Mr Jules Vagneur. Les membres de l'association le regretteront beaucoup et s'associent à la peine de son épouse.

*En octobre, l'Amicale a tenu son assemblée générale au cours de laquelle ont été définies quelques pistes pour 1988 à savoir: -une exposition-vente le dimanche 15 mai.

- un voyage en juin
- des goûters

Au cours de cette A.G. a eu lieu une modification des statuts de l'association. Dorénavant, l'âge minimum pour être membre de l'Amicale est abaissé à 55 ans. Vous donc qui avez du temps libre et qui désirez nous rejoindre, prenez contact soit auprès de Mme Pettazoni soit auprès de Mr Roos. Nous comptons beaucoup sur les plus jeunes pour nous aider à apporter des idées nouvelles dans nos activités.

*L'assemblée générale s'est terminée par un excellent repas offert par la commune et préparé par Mr Rota, propriétaire du Ranch qui nous accueille toujours chaleureusement.

La Vice-Présidente
Mme Bruna Pettazoni

"---"---"---"---"---"---"---"---"

Cyclo Loisirs Dugny

.Avec 253 participants, la première randonnée des Verrats du 24 mai 1987 fut un succès. La réalisation fut possible grâce au soutien des commerçants du secteur; qu'ils en soient ici remerciés.

.Les membres du bureau avaient projeté d'organiser une nouvelle randonnée en 1988 mais, considérant que la chose est impossible sans solliciter à nouveau nos bienfaiteurs, nous avons

.../...

préféré nous abstenir cette année.

.Les sorties ont lieu chaque dimanche selon le programme affiché près du lavoir;chaque membre à jour de ses cotisations devrait avoir reçu l'ensemble des programmes de la saison lorsque paraîtront ces lignes.

Le secrétaire du Cyclo Loisirs Dugny

Mr Henri Charoy

"_ _ _ _ _"

ACCA de Dugny

Le conseil d'administration nouveau est arrivé !

Le cru 88 compte 6 chasseurs dont le président Bernard OUDIN, le vice président Daniel VALLANIE, le trésorier Michel PETITJEAN, le secrétaire Dominique HENRY, J.P. PERIDONT, Alain DRAPIER, et 3 agriculteurs Bernard JACQUOT, Gérard HUVET et Emile BECK.

Une section bois est créée pour permettre d'une manière sûre et durable aux chasseurs locaux de profiter contre location de la chasse dans la forêt de DUGNY.

L'extension du territoire de chasse qui est envisagée touche aussi la plaine puisque nous reprenons la zone de "Bertauvau" qui est située entre le chemin des vaches et le chemin des recrues derrière les écoles de Pillemont - Zone qui avait été laissée jusqu'à présent à l'A.C.C.A. de Belleray.

Pour les bois, cette extension intégrera les bois "particuliers" et une partie des bois communaux puisqu'une demande a été faite au conseil municipal pour la location du droit de chasse dans la forêt des "8 chevaux". Nous aurons ainsi un ensemble territorial cohérent pour développer la gestion du chevreuil et du sanglier que nous avons commencée sous d'autres auspices. Et cela mettra fin pour un temps à l'éternel conflit des anciens et des modernes !

Actuellement, 15 membres de l'A.C.C.A., chasseurs locaux, forment le groupe de base et attendent une réponse !

Bonne chance !

Le Président

B.Oudin

.../...

La vie des associations

FOOT-BALL CLUB de DUGNY

Par le Bulletin Municipal, la parole nous est à nouveau donnée pour retracer l'année écoulée.

Difficile à résumer en quelques lignes, je vais tenter de résumer, au mieux, l'activité intense de notre association, étant d'ailleurs certain d'oublier quelque chose.

Que peut - on en dire ?

Les licenciés :

Au nombre de 113 pour la Saison 87 / 88, 83 % d'entre eux ont des attaches à DUGNY; et parmi eux, on peut compter 50 % de jeunes de moins de 16 ans (Débutants, poussins, pupilles, minimes et cadets.)

Les résultats:

En nette amélioration, par rapport au début de saison, pour les équipes seniors; on peut dire qu'ils sont satisfaisants pour les cadets et les minimes; encourageants pour les poussins qui enregistrent de très bons résultats et très rassurants pour l'avenir du club par l'arrivée d'un bon nombre de débutants.

A signaler également la sélection d'un jeune joueur du club (Jean-Philippe OBERT), en équipe minime départementale.

Les équipements :

Après les minimes en 1986 avec les Maillots GARCIA, les poussins en 87 avec les Maillots DEROCHE, ce sont maintenant les débutants qui se voient offrir des Maillots par l'entreprise d'Electricité WILLAUME, bientôt suivie par la menuiserie JANTON pour une des équipes seniors.

L'offre d'un jeu de maillots étant toujours importante dans la vie d'un club, elle l'est encore plus lorsqu'ils sont offerts par des entreprises du village; qu'elles soient une nouvelle fois remerciées chaleureusement, les joueurs sauront se montrer dignes de ces encouragements matériels et faire honneur à leurs généreux donateurs.

Les finances :

Saines, grâce à une gestion rigoureuse, et avec l'aide de subventions des Fours à Chaux et de la commune, il nous faut malgré tout avoir recours à des recettes annexes telles que Bals, Tournois, Calendriers, Publicités afin de maintenir le petit "PLUS" qui caractérise depuis de nombreuses années le F.C.DUGNY.

Les structures dont dispose le club engendrent, et cela est inévitable, des dépenses d'entretien indispensables comme par exemple le renouvellement de la tondeuse en 1987 (coût: 20.000 Frs), ou encore la programmation de la réfection du terrain en Juin 88 (estimation: 25.000 Frs), dépenses, il est vrai, exceptionnelles, mais qui viennent en complémentarité de l'activité primordiale et sportive du club à savoir, licences, engagements d'équipes, frais de déplacements remboursés aux équipes adverses, frais d'arbitrage, etc...

Les structures :

Le terrain : Souci majeur du bureau du F.C.D.; il faut savoir que celui-ci supporte les entraînements (les mardis et jeudis pour les seniors, le mercredi pour les jeunes), ainsi qu'une moyenne de 3 matchs par Week-End; ce qui, les spécialistes le comprendront aisément, représente une utilisation anormale, voire maximale pour une pelouse !

Des contacts pris auprès de la Direction des Fours à Chaux nous permettent d'envisager l'avenir dans de meilleures conditions puisque la possibilité d'utiliser un terrain annexé au Stade Ste Barbe a été évoquée

La vie des associations

Nos activités :

Les différents Championnats et Coupes auxquels nous sommes engagés sont connus de tous, puisque objectif prioritaire du club; toutefois d'autres activités sont menées tout au long de l'année, comme par exemple, l'organisation de voyage pour assister le 16 Mars à Nancy à un match opposant l'équipe de France Espoirs contre celle d'Italie Espoirs, auquel nous avons emmené tous les jeunes du club; transport organisé également le 11 Mai à Strasbourg pour assister à la Finale de la Coupe des vainqueurs de Coupes Européennes, etc...

Date importante :

Un projet audacieux vient de nous être confié par le District Meuse, c'est celui de l'organisation des Finales de Coupe Meuse toutes catégories pour 1988/ 89 (disputées en Juin 89). Cette manifestation regroupant les meilleures équipes du département puisqu'il s'agit des phases finales de ces Coupes, représente la fête annuelle départementale des amateurs de " BALLON ROND ", d'où l'importance qu'elle mérite de recevoir !

Dès maintenant, et sans vouloir anticiper, il importe que la population de Dugny se sente associée à cette manifestation et fasse en sorte que cette fête, la première du genre pour notre club, soit celle du village et reçoive l'éclat qu'elle est en droit d'espérer.

Le Comité :

Il serait anormal que je termine ce bilan 87, sans parler de l'équipe d'encadrement du club .

En effet, le bénévolat mérite une nouvelle fois d'être cité tant cette "RACE " a tendance à disparaître; et pourtant elle est indispensable. Sans m'étendre, je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à la vie de notre club; et par ce biais, j'invite les personnes qui se sentent intéressées par la vie associative et le Foot-Ball en particulier à venir nous rejoindre dans nos taches quasi-quotidiennes .

Comme vous pouvez le constater, le F.C.DUGNY, ne manque ni d'activité, ni de projets; aidez-le en venant l'encourager et le soutenir lors de ses matchs !

D'avance, Merci .

Le Président du F.C.DUGNY
Guy PERIDON

" - - - " - - - " - - - " - - - " - - - " - - - " - - - "

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association des parents d'élèves regroupe cette année 50 adhérents soit 70 enfants du primaire et de la maternelle.

Depuis le dernier bulletin municipal, les activités proposées se sont succédées:

- La garderie du mois de Juillet a regroupé en moyenne 15 enfants. Jeux, Pique-nique, promenade à poney, sorties étaient au programme.

.../...

La vie des associations

- Le 19 septembre a eu lieu la Fête des écoles. Le F.C. DUGNY nous avait aimablement prêté ses installations pour cette fête qui avait pris l'allure d'une kermesse. L'objectif était d'aider à financer nos activités, le bilan fut positif mais nous espérons davantage de visiteurs. Il est vrai que désormais, peu de parents s'impliquent dans la vie associative même si cela doit être au détriment des enfants.

- Cette année encore, le père Noël est venu distribuer friandises et cadeaux aux élèves de maternelle et du C.P. Un accueil chaleureux mais parfois timide lui a été offert.

- Des sorties patinoires sont régulièrement proposées afin de répondre à la demande des enfants qui ont découvert cette activité avec beaucoup de joie.

- Nous avions prévu pour les vacances de février un séjour de ski à un prix compétitif. Devant le petit nombre d'inscriptions, le séjour a malheureusement dû être annulé.

Loin d'être découragés, nous avons prévu des activités pour les mois à venir: Sortie à l'aquadrome de Metz - Pique-nique au parc de Bettembourg (Luxembourg) - Sortie à Nancy.

La garderie continue à fonctionner chaque jour pour tous ceux qui le désirent. Un deuxième contrat T.U.C. a permis d'embaucher une jeune du village.

L'Association continue ainsi sur le chemin qu'elle s'est tracé. Nous remercions la municipalité, les parents, tous ceux qui prennent une part active à sa marche.

Le Président
C. POISSON

"--"---"---"---"---"---"---"---"---"

Judo - Club

La saison 86 - 87 s'est très bien déroulée, malgré une faible participation aux compétitions officielles ; trois filles et deux garçons se sont présentés aux championnats de Meuse. Agnès BECK remporta la 1ère place, Angélique GARNIER la 3ème de même que Gilles AMAR, et Sylvie BECK la 4ème. Tous les quatre représentaient le JUDO CLUB à MALZEVILLE pour les filles et à CONTREXEVILLE pour le garçon pour le championnat de LORRAINE.

Aux OLAIPIADES, le premier, Philippe THIRIOT, reçut la coupe du meilleur Judoka de la saison.

Le Gala de la saison 87 où beaucoup de participants ont répondu à notre invitation a eu une appréciation favorable ; les clubs sont d'ailleurs venus encore plus nombreux cette année, et le Gala 88 a été un succès complet.

.../...

La vie des associations

Le Club organisa son voyage de fin d'année à EUROPA-PARK qu'il visitait pour la 1ère fois.

Le renouveau de cette année et les résultats encourageants, tant dans les galas que les compétitions officielles valorisent le Club.

De plus cette année quatre filles et cinq garçons participaient aux Championnats de Meuse, nombre que nous espérons augmenter l'année prochaine.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1988

Ce calendrier a été élaboré lors d'une réunion inter-associations qui s'est tenue le Mardi 8 Décembre 88 à la salle des fêtes de DUGNY.

Mois	Jour et Date	Activités	Organisateurs	Lieu
Janvier	Samedi 23	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
Fevrier	Samedi 6	Concours de Tarots	Judo Dugny	Salle des Fêtes
	Samedi 20	Carnaval	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
Avril	Samedi 2	Bal	Foot-Ball	Salle des Fêtes
	Dimanche 10	Thé Dansant	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
	Samedi 30	Repas Dansant	Syndicat Fours à Chaux	Salle des Fêtes
Mai	Dimanche 15	Expo-Travaux	Anciens de DUGNY	Salle des Fêtes
Juin	Dimanche 5	Rallye	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
	Samedi 11	Assemblée Générale	Foot-Ball	
	Dimanche 12	Tournoi de sixte	Foot-Ball	Stade Ste Barbe
	Samedi 18	Assemblée Générale	Judo Dugny	Salle des Fêtes
Juillet	Mercredi 13 et Jeudi 14	Fête des Verrats	Comité des Fêtes	Terrain de Hand-Ball
Septembre	Samedi 10	Bal	Judo Dugny	Salle des Fêtes
Octobre	Dimanche 30 Courant Oct.	Exposition	Comité des Fêtes Cyclo-Loisirs	Salle des Fêtes
		Assemblée Générale		Salle des Fêtes
Novembre	Samedi 19	Repas Dansant	Foot-Ball	Salle des Fêtes
Décembre	Samedi 3 ou Samedi 10	Saint-Nicolas	Comité des Fêtes	Salle des Fêtes
	Samedi 3 ou Samedi 10	Remise Médailles	Fours à Chaux	Salle des Fêtes

Etat-Civil

Naissances

16-01-87:Vignon Mathilde
04-02-87:Minuto Médéric
30-03-87:Goujon Marie
16-07-87:Caillas Lorraine
10-08-87:Degesne Aline
08-10-87:Garboli Laurine
08-10-87:Humblet Julie
09-10-87:Péridont Jean Fran-
çois
02-11-87:Poisson Geoffrey

Mariages

! P.Garboli et L.Gurdak
! E.Gallic et M.E.Spielmann
! J.P.Henry et D.Limosin
! J.P.Perrin et V.Michalski
! J.L.Doxin et E.Guillaume
! Z.Baranski et M.Jacquot
! A.Prud'homme et M.O.Goujon
! T.Pierron et V.Liove
! R.Petin et M.Godail

Décès

04-02-87:Degesne Marie Hélène, épouse Willaume, 86 ans
06-03-87:Boeuf Dominique, 16 ans
15-04-87:Letrique Denis, 23 ans
16-06-87:Balizeaux Henri, 85 ans
20-08-87:Piquet Stéphane, 90 ans
28-09-87:Péridont Georges, 56 ans
06-11-87:Ravelli Joseph, 91 ans
29-12-87:Vagueur Jules, 77 ans

les années passent ...

Monsieur Albert Jouda, décédé en 1974, était une figure marquante du village. Cultivateur, il habitait une ferme située dans la rue basse. Il a rempli des cahiers entiers avec des notes qui sont une mine de renseignements sur la vie du village au début du siècle. Sa fille, Mme Marcelle Dubaux, nous a prêté gentiment ces cahiers afin que nous y puisions la matière pour un article. Nous l'en remercions très sincèrement. Nous espérons que ces lignes rappelleront de bons souvenirs aux quelques Anciens et Anciennes qui ont connu cette période et seront une excellente page d'histoire pour les autres.

* * * * *

"Au début du siècle, le village était essentiellement agricole. On comptait 40 exploitants agricoles dont les terres

Variaient de 5 à 10ha et 20 manoeuvres-exploitants. On vivait de ses productions et on ignorait les produits du centre ou du midi.

On semait des graines oléagineuses et une huilerie fonctionnait au village. On récoltait le blé, l'orge, le seigle. Chaque semaine, le meunier passait avec sa charrette dans les rues. A l'aller, il déposait les sacs de farine et, au retour, il chargeait les sacs de grain à moudre. Il se payait en prélevant 1/10 du grain à moudre.

On cultivait le lin et le chanvre dans de petites parcelles ou chenevières. La graine de lin, purgative, était vendue. Avant 1850, chaque grosse famille avait sa machine à filer. Plusieurs tisseurs fabriquaient la toile de ménage.

Le côteau dit "la côte des vignes" était totalement cultivé à la main. Il existait environ 30ha de vigne. Chaque ménage avait sa vigne avec laquelle on fabriquait un petit vin de bonne qualité. Dans bien des familles, on n'en buvait que le dimanche afin de vendre le surplus. Vers 1870, le phyloxera détruisit les vignes qui furent remplacées par des arbres fruitiers. Puis, tout devint friches.

La prairie naturelle d'environ 300ha était la richesse du village. Elle était morcelée en petites parcelles dont une grande partie était, chaque année, mise en location, aux enchères. Un chemin allant du village à la Meuse la partageait en deux. Une partie, qui variait chaque année, servait à la vaine pâture après la première coupe. Les troupeaux qui empruntaient la rue principale pour aller dans la prairie étaient importants: un troupeau d'au moins 200 vaches, un autre de plus de 400 ovins, un d'environ 20 taureaux et 30 boeufs, un de 60 truies et 40 pourceaux. Les gardiens payés par les propriétaires devaient éviter que les troupeaux ne se mélangent.

Chaque matin, une voiture conduite par Mme Maire emportait à Verdun le lait recueilli par les cultivateurs. Là, il était distribué. De même, chaque vendredi, les oeufs, les volailles, la crème et le beurre étaient vendus au marché de Verdun. Les cultivateurs de Dugny avaient donc plus de facilité pour écouler leurs produits que ceux qui étaient éloignés de la ville.

Quand les travaux nécessitaient moins la présence des cultivateurs, alors ils se faisaient rouliers. Pour gagner un peu d'argent, ils s'absentaient de leur exploitation pour une durée d'un mois ou plus avec trois chevaux. Ils faisaient, pour le compte de négociants, le transport de marchandises d'une ville à une autre, dans un rayon de 100km, avec une provision d'avoine pour leurs

chevaux. Ils s'arrêtaient chaque soir pour passer la nuit chez des logeurs dont ils avaient les noms. Les routes étaient mauvaises. Les rouliers étaient armés car les voleurs et les brigands étaient nombreux. Pour le voyage du retour, ils faisaient un autre transport de marchandises."

